

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019 à 19 H 30

### COMPTE RENDU

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir :

- |                       |   |                       |
|-----------------------|---|-----------------------|
| • Madame GROSSO       | à | Madame CARELLO        |
| • Madame MICHELOTTI   | à | Monsieur VANHALST     |
| • Madame JEAN         | à | Madame VIRETTI        |
| • Madame JOBBE-DUVAL  | à | Monsieur CARREGA      |
| • Madame REY-MARTINEZ | à | Madame RICARD         |
| • Monsieur MANDINE    | à | Monsieur JEAN         |
| • Madame JUNG         | à | Madame CADVILLE       |
| • Monsieur POSTIAUX   | à | Monsieur VILLEVIEILLE |

Il est donné lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Février 2019.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas  
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis il est fait lecture des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.  
Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### ORDRE DU JOUR

#### • **TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES 2020**

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort du Jury d'Assises pour l'année 2020.

#### 1. **Subventions aux associations exercice 2019**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations les subventions dont les montants et les votes sont indiqués dans le document annexé.

#### 2. **Subvention pour l'insertion et l'emploi des jeunes à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône**

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône une subvention d'un montant de 120 € dans le cadre de la formation d'un jeune apprenti du village, pour l'année 2019. Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2019.

**3. Convention annuelle d'objectifs avec l'association Festival International de Piano exercice 2019**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention avec le Festival International de Piano pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**4. Convention annuelle d'objectifs avec l'association « les Zouzous » exercice 2019**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention avec l'association « Les Zouzous » pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**5. Convention annuelle d'objectifs avec l'association « les Colibris » exercice 2019**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention avec l'association « Les Colibris » pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**6. Approbation de la modification du règlement intérieur du Centre Sportif et Culturel « Marcel Pagnol »**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le nouveau règlement intérieur du Centre Sportif et Culturel « Marcel Pagnol » tel qu'il est présenté. Dit qu'un exemplaire dudit règlement intérieur sera transmis aux utilisateurs pour signature.

**7. Signature de l'avenant prestation de service accueil de loisirs (ALSH) « périscolaire » relatif à la convention d'objectifs et de financement en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de financement portant sur la requalification des mercredis en temps « périscolaire ». Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**8. Approbation des rapports d'activités 2018 de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Office Municipal de Tourisme**

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les rapports d'activités de l'exercice 2018 présentés par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) tels qu'ils sont présentés.

**9. Modification de la délibération N° 31/16 du 17 Mars 2016 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation de l'Abbaye de Silvacane et du Comptoir-Boutique de l'Abbaye – remplacement de Madame GUERIN**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, dit que Françoise Pôté remplacera Madame Michèle GUERIN au sein du Conseil d'Exploitation de l'Abbaye de Silvacane et du Comptoir-Boutique de l'Abbaye. Dit que le Conseil d'Exploitation de l'Abbaye de Silvacane et du Comptoir-Boutique de l'Abbaye est composé :

- **Représentants de la Commune** :
  - Jean-Pierre SERRUS, Maire
  - Isabelle RICARD
  - Didier JEAN
  - Philippe VANHALST
  - Céline VIRETTI-GARCIA
  - Michèle JUNG
- **Personnalités qualifiées** :
  - Vincent NAVARRO
  - Jean-Marc BOURRY
  - Françoise POTE
  - Elisabeth GRAS
  - Hélène AVIGNON

**10. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP. Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

**11. Vote des taux d'imposition communaux pour 2019**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- ✓ Taxe d'habitation : **14.18%**
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : **22.32%**
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : **43.90%**

Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**12. Plan et durées d'amortissement des immobilisations comptables M14**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, modifie la délibération n° 133/2018 en date du 20 décembre 2018 en précisant que :

-La décision de ne plus amortir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les immobilisations qui étaient amorties en dehors de toute obligation légale prévue par l'article R2321-1 du CGCT ne porte que sur les nouvelles acquisitions.

-Le tableau des immobilisations amorties est complété par les amortissements précédemment commencés en distinguant les biens acquis jusqu'au 31/12/2018 et les biens acquis à compter du 01/01/2019.

Précise que les autres dispositions de la délibération n°133/2018 restent inchangées à savoir que :

-à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, ne sont plus amorties les immobilisations qui relèvent de compétences transférées à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

-le seuil unitaire en deça duquel les immobilisations seront amorties sur une année est fixé à 500 €TTC.

Adopte les durées d'amortissement proposées selon le tableau ci-joint étant précisé que l'amortissement des immobilisations est linéaire.

### **13. Indemnité de conseil versée au Comptable Public : Budget de la Commune exercice 2019**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, propose d'attribuer pour l'exercice 2019 une indemnité de conseil à monsieur Marc VINCENT pour le budget de la commune 2019 pour ses prestations de conseil du 01/01/2019 au 31/03/2019 d'un montant de 353.51 euros. Précise que la somme est inscrite au budget au chapitre 011 compte 6225.

### **14. Indemnité de conseil versée au Comptable public : Budget annexe du Village de Vacances du Hameau de la Baume**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, propose d'attribuer pour l'exercice 2019 une indemnité de conseil à Monsieur Marc VINCENT pour le budget annexe du Village de Vacances de la Baume pour ses prestations de conseil du 01/01/2019 au 31/03/2019 d'un montant de 70.63 euros. Précise que la somme est inscrite au budget au chapitre 011 compte 6225.

### **15. Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'aménagement de la Médiathèque Normative**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'opération relative à l'aménagement de la médiathèque normative pour un montant de 1 065 829.20 € TTC. Approuve le plan de financement suivant :

• DRAC - ETAT	30 %	:	266 457.30 €
• Métropole (CCPD)	35 %	:	310 866.85 €
• Fonds propres	35 %	:	310 866.85 €

Sollicite une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 2582018, article 2313.

## **16. Actualisation du tableau des effectifs**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R.Villeveille, M.Th.Cadville, M.Jung, W.Hannon, R.Postiaux), adopte la modification du tableau des effectifs suivante :

- Suppression d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

## **17. Emploi de bénévoles pour le Pôle Animation du Territoire**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de faire appel à des collaborateurs occasionnels bénévoles. Dit que qu'une convention sera signée avec chaque bénévole. Approuve le modèle de convention selon le lieu d'accueil des bénévoles soit à la Bibliothèque Municipale, soit pour des séances de lecture dans les quartiers, soit pour organiser des visites de l'Abbaye de Silvacane.

## **18. Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**Article 1** : la présente délibération annule et remplace la délibération n°46/98 en date du 26 mars 1998.

### **Article 2** : Bénéficiaires

L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E) pourra être attribuée aux agents accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale et qui ne peuvent bénéficier du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le montant de référence pour le calcul de cette indemnité sera le taux moyen de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie) affecté d'un coefficient multiplicateur de 8.

Les agents contractuels de droit public exerçant des fonctions équivalentes pourront bénéficier de cette indemnité sur les mêmes bases.

### **Article 3** : Procédure d'attribution

Conformément au décret n°91-875, le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et des modalités de calcul de cette indemnité.

Le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire est calculé au prorata du temps consacré, en dehors des heures normales de service, aux opérations liées à l'élection.

### **Article 4** : Versement

Le paiement de cette indemnité sera réalisé après chaque tour des consultations électorales.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec les IHTS. Lorsque deux élections se déroulent le même jour une seule indemnité peut être allouée. Cette indemnité peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections. Les agents employés à temps non complet peuvent bénéficier de cet avantage à taux plein sans proratisation.

Cette indemnité est cumulable avec le RIFSEEP.

### **Article 5** : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget chapitre 012.

**19. Dérogation pour l'utilisation des salles municipales durant la campagne électorale pour les Elections Européennes du 26 Mai 2019**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, dit que :

- ✓ pendant la durée de la période électorale officielle des Elections Européennes, uniquement le représentant des candidats, pourra solliciter la mise à disposition d'une salle municipale parmi les salles suivantes et selon les disponibilités :
  - Salle « Hector Anglade »
  - Salle des Fêtes « Marcel Pagnol »
- ✓ les mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.
- ✓ les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.
- ✓ Si deux ou plusieurs listes venaient à demander la même salle, au même moment, un tirage au sort serait alors organisé en Mairie entre les protagonistes pour les départager.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à modifier en conséquence les règlements intérieurs desdites salles communales et à passer les avenants correspondants aux conventions de mise à disposition de ces équipements conclues avec les associations utilisatrices.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 11 avril 2019

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

**Délibération N° 17/19 - SUBVENTIONS 2019 CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019**

ASSOCIATIONS	montant sollicité 2019	Montant proposé Municipalité 2019	CLET	montant total proposé 2019 municipalité + CLET	VOTES
ACCUEIL	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	à l'unanimité
la sarabande	3 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €	à l'unanimité
don du sang	482,00 €	150,00 €		150,00 €	à l'unanimité
Vaincre la Mucoviscidose	2 000,00 €	600,00 €		600,00 €	à l'unanimité
Mains de fées	150,00 €	150,00 €		150,00 €	à l'unanimité
société de chasse	1 100,00 €	1 100,00 €		1 100,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (28) 1 abstention (Mme JUNG)
L'age d'or	600,00 €	600,00 €		600,00 €	à l'unanimité
CLUB ES13	1 000,00 €	600,00 €		600,00 €	à l'unanimité
BOULE ROCASSIERE	3 500,00 €	2 300,00 €		2 300,00 €	à l'unanimité
ASARD	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	à l'unanimité
OVALIE	5 000,00 €	3 610,00 €	1 000,00 €	4 610,00 €	à l'unanimité
A,M,E	5 000,00 €	4 061,00 €	939,00 €	5 000,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés (28), M. HANNON n'ayant pas pris part au vote
Tennis club	5 300,00 €	3 610,00 €	400,00 €	4 010,00 €	à l'unanimité
Progression 13	5 000,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €	3 500,00 €	à l'unanimité
boxing club	6 000,00 €	5 130,00 €	459,00 €	5 589,00 €	à l'unanimité
Collège Philibert	500,00 €	150,00 €		250,00 €	à l'unanimité
Foyer Rural sport	8 500,00 €	3 610,00 €		3 610,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés 28 (Mme CADVILLE n'ayant pas pris part au vote)
Foyer Rural ateliers divers		1 900,00 €	100,00 €	2 000,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés 28 (Mme CADVILLE n'ayant pas pris part au vote)
foyer rural fête de la soupe	3 500,00 €	3 325,00 €	175,00 €	3 500,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés 28 (Mme CADVILLE n'ayant pas pris part au vote)
Country Roque Festival	5 500,00 €	5 448,00 €	9 165,00 €	14 613,00 €	à l'unanimité

**Délibération N° 17/19 - SUBVENTIONS 2019 CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019**

F.I.P.	40 000,00 €	24 603,00 €		24 603,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés 28 (M. GAILLARD n'ayant pas pris part au vote)
Théâtre du Vide	6 211,00 €	3 800,00 €	2 411,00 €	6 211,00 €	à l'unanimité
CA Contemporain	5 000,00 €	1 600,00 €	1 000,00 €	2 600,00 €	à l'unanimité
Festikid festival	13 500,00 €	7 508,00 €	5 503,00 €	13 011,00 €	à l'unanimité
spectacles Noël écoles	3 600,00 €	3 600,00 €		3 600,00 €	à l'unanimité
festival du livre vivant	2 900,00 €	1 900,00 €	1 000,00 €	2 900,00 €	à l'unanimité
Festival Quatuor à Cordes	10 000,00 €	2 700,00 €	6 800,00 €	9 500,00 €	à l'unanimité
Les Minots	7 712,00 €	4 513,00 €	3 200,00 €	7 713,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés 27 (Mme RICARD et Mme BOURGUE n'ayant pas pris part au vote)
LES COLIBRIS	138 000,00 €	138 000,00 €		138 000,00 €	à l'unanimité
M F R	7 000,00 €	5 415,00 €	35 000,00 €	40 415,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés 28 (M. JEAN n'ayant pas pris part au vote)
ZOUZOUS	113 000,00 €	113 000,00 €		113 000,00 €	à l'unanimité
Les Petits Pas	2 200,00 €	1 200,00 €		1 200,00 €	à l'unanimité
C C F	2 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	à l'unanimité
U N C	1 300,00 €	450,00 €		450,00 €	à l'unanimité
<b>Nouvelles associations</b>					
Arts/guinguettes 14 Juillet	3 400,00 €	0,00 €		1 200,00 €	à l'unanimité
BAD LA ROQUE	700,00 €	400,00 €	300,00 €	700,00 €	à l'unanimité
FUTSALL	1 500,00 €	300,00 €		300,00 €	à l'unanimité
HANDBALL CONCERNADE	1 000,00 €	400,00 €	300,00 €	700,00 €	à l'unanimité
<b>Total commune</b>	<b>421 155,00 €</b>	<b>357 233,00 €</b>	<b>68 752,00 €</b>	<b>427 285,00 €</b>	



**Délibération N° 17/19 - SUBVENTIONS 2019 CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019**

<b>Autres budgets</b>					
ASA Canal du Moulin	2 000,00 €	1 900,00 €		1 900,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés 28 (M.COUSTABEAU n'ayant pas pris part au vote)
ASA Craponne	2 000,00 €	1 710,00 €		1 710,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés 28 (M.COUSTABEAU n'ayant pas pris part au vote)
<b>Budget Abbaye</b>					
P.A.C	13 500,00 €	13 500,00 €		13 500,00 €	à l'unanimité des suffrages exprimés 25 (Mme RICARD, M. VANHALST, Mme BOURGUE, Mme CARELLO n'ayant pas pris part au vote)
<b>Total budget Abbaye</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>13 500,00 €</b>		<b>13 500,00 €</b>	